

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse  
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE TOURNEFEUILLE**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023 A 14h00**

**DELIBERATION**

**N° 2023-18**

-----

**Nature 7.1**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

**Etaient présents :** Mesdames Maryline RIEU, Dominique DUPOUY, Isabelle MEIFFREN, Corinne GINER, Sonia CAZALS ; Messieurs Gilbert ALLIENNE, Pierre CASELLAS, David MARTINEZ.

**Absent ayant donné pouvoir :** Mathilde TOLSAN avec pouvoir à David MARTINEZ.

**Absents excusés :** Monsieur Dominique FOUCHIER, Madame Elisabeth HUSSON-BARNIER Madame, Madame Cathy GUTH, Madame Monique MARTY.

**Date de convocation :** 5 Avril 2023

**Nombre de membres présents :** 9

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU BUDGET 2023 DE LA RESIDENCE D'OC (DM1)**

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, rappelle au conseil d'administration que, conformément à la nomenclature M 22, la section d'investissement du budget de la résidence d'Oc pour l'exercice 2023 a été votée en équilibre sans reprise de résultat.

Compte tenu du compte administratif 2022, il y a lieu de modifier les crédits ouverts au budget 2023 de la résidence d'Oc par l'inscription du résultat définitif, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-001 : Excédent d'investissement	-	-	-	47 136,55 €
<b>TOTAL R 001 : Excédent d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 136,55 €</b>
D-201 : Frais d'établissement	-	5 000,00 €	-	-
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2131 Bâtiments	-	20 000,00 €	-	-
D-2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	-	15 000,00 €	-	-
D-2183 Matériel de bureau et matériel informatique	-	2 000,00 €	-	-
D-2154 Matériel et outillages	-	2 000,00 €	-	-
D-2184 Mobilier	-	3 136,55 €	-	-
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 136,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 136,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 136,55 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>47 136,55 €</b>		<b>47 136,55 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
031263101248-20230413-DEL2023-18-DE  
Date de transmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Où cet exposé et après avoir délibéré, **le conseil d'administration** :

- Approuve l'ensemble des modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote :**

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,  
Maryline RIEU

